



# FUMEL

VALLÉE DU LOT

**DECISION :**

Affaire suivie par : Estelle GARY

**COMMANDE PUBLIQUE**

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**N°D25MP209**

**OBJET : 25FCSEQUIPSTOCKB&T : FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE DES DEEE, DES DÉCHETS DANGEREUX ET DES HUILES POUR LES DÉCHETTERIES DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE ET DE TOURNON D'AGENAIS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D24DSTE220 en date du 19 décembre 2024, concernant la demande de subvention DSIL pour l'année 2025 pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation des quatre déchetteries du territoire ;

Vu la décision n°D25DSTE21 en date du 31 janvier 2025, concernant la rectification pour erreur matérielle de la décision n°D24DSTE220 ;

Considérant les travaux d'aménagement des déchetteries de Blanquefort-sur-Briolance et de Tournon d'Agenais, nécessitant pour le service environnement d'acquérir des équipements de stockage pour collecter les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les déchets dangereux et les huiles, un marché en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1<sup>o</sup> du Code de la Commande Publique) a été lancé le 10 septembre 2025 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

1°) – De retenir l'offre de la société AGEC de Lahonce (64), pour un montant total HT de 88 340 € (106 008 € TTC), afin de fournir des équipements de stockage des DEEE, des déchets dangereux et des huiles pour les déchetteries de Blanquefort-sur-Briolance et de Tournon d'Agenais ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 17 novembre 2025

Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 19 novembre 2025  
Reçu en Sous-Préfecture le : 19 novembre 2025  
Publié ou Notifié le : 19 novembre 2025



-----